

## Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2011

### RAPPORT MORAL

Le Conseil d'Administration de l'année 2010-2011 était constitué de dix personnes. Claude MAHOUT qui quitte la région ne se représentera pas : nous le remercions pour le travail accompli et espérons lui trouver un ou une remplaçant(e) ce soir.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises et vous trouverez en permanence sur notre site, aidema.net, l'intégralité des comptes rendus approuvés ainsi que le compte rendu provisoire du dernier CA, en attente de validation.

Le gros chantier de cette année a été l'élaboration et la signature avec les communes d'Auffargis, des Essarts et du Perray d'une convention définissant, pour les années 2012 à 2014, les missions de l'AIDEMA et le soutien apporté par les communes à ces missions.

#### a) Nombre d'élèves

Les deux activités, musique et théâtre, sont présentées séparément et ont toutes deux leurs effectifs à la hausse.

Le théâtre, ouvert depuis 2 ans, continue de se développer et le passage de 13 à 21 élèves a permis l'ouverture d'un second cours.

Nombre d'élèves "théâtre"				
	An dernier		Cette année	Quota de subv.
	AG	30/06	AG	
<b>Les Essarts</b>	1	1	5	0
<b>Le Perray</b>	9	9	13	12
<b>Auffargis</b>	3	3	3	0
<b>Les Bréviaires</b>	0	0	0	/
<b>St Léger</b>	0	0	0	/
<i>Sous Total CCE</i>	<i>13</i>	<i>13</i>	<i>21</i>	<i>/</i>
<i>Sous Total hors CCE</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>/</i>
<b>TOTAL :</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>/</b>

Pour la musique nous avons d'ores et déjà autant d'élèves qu'à la fin de l'année dernière, soit 254 élèves, ce qui démontre que notre association répond toujours aux attentes des habitants de nos communes. Et la présence de contingents non négligeables d'élèves venant de communes ayant une offre de cours de musique, prouve, s'il en était besoin, la qualité de notre enseignement.

Nombre d'élèves "musique"				
	An dernier		Cette année	Quota de subv.
	AG	30/06	AG	
Les Essarts	96	98	96	global 3 communes
Le Perray	62	64	72	
Auffargis	53	56	53	
<i>Sous sous Total Convention</i>	<i>211</i>	<i>218</i>	<i>221</i>	<i>211</i>
Les Bréviaires	4	4	5	/
St Léger	0	0	0	/
<i>Sous Total CCE</i>	<i>215</i>	<i>222</i>	<i>226</i>	/
Lévis St Nom	9	9	4	/
Rambouillet	4	5	11	/
Autres	14	18	13	/
<i>Sous Total hors CCE</i>	<i>27</i>	<i>32</i>	<i>28</i>	/
<b>TOTAL :</b>	<b>242</b>	<b>254</b>	<b>254</b>	/

#### b) Convention avec les communes

L'an dernier à pareille époque, nous vous annoncions que les communes souhaitaient revoir les règles de notre subventionnement et établir une convention définissant les missions de l'AIDEMA et le soutien apporté par les communes à ces missions.

Dès fin novembre 2010, un groupe de travail AIDEMA a donc élaboré un projet de convention qui a été corrigé et validé par le CA du 15 décembre. Cette première version a été transmise immédiatement aux maires d'Auffargis, du Perray et des Essarts et, dès janvier 2011, avait lieu la première réunion entre l'AIDEMA et les représentants des trois municipalités. Après moult réunions et de multiples arbitrages et concessions réciproques ayant donné lieu à pas moins de 10 versions successives de la convention, nous sommes finalement arrivés à un texte qui a été adopté à l'identique par les conseils municipaux des 3 communes. Nous tenons à saluer ici la qualité du dialogue que nous avons eu avec les municipalités ainsi que la disponibilité et l'implication de nos interlocuteurs directs, madame DESCHAMPS et messieurs BONTE et CHOPARD.

Cette convention est applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre et court jusqu'au 31 août 2014. Elle définit pour ces 3 années nos missions (les attentes des communes) et les moyens qui seront mis à notre disposition pour les réaliser. Cela clarifie la situation et permet notamment une meilleure visibilité financière pour toutes les parties.

En ce qui concerne les subventions, compte tenu de la croissance de l'AIDEMA et des contraintes budgétaires des communes il a été convenu :

- ✓ Que les subventions seraient indexées sur le point d'indice salarial de l'AIDEMA
- ✓ Mais que le nombre d'élèves subventionnés serait plafonné globalement sur les 3 communes

Ce dispositif permet une augmentation raisonnable des subventions pour l'AIDEMA et une limitation des à-coups et des hausses dans les montants des subventions des communes grâce au plafond global et aux quotas. Par contre, si les effectifs réels dépassent durablement les plafonds fixés cela induira des déficits dans le budget de l'association. C'est pourquoi ces plafonds sont révisables à l'issue de la présente convention mais également chaque année, par avenant.

Pour cette année nous avons, par rapport aux quotas, 10 élèves en plus en musique et 1 en plus en théâtre. Mme Deschamps nous a autorisés à demander 13 subventions théâtre cette année donc nous devrions avoir un déficit de 10 élèves « musique » cette année.

Ce texte équilibré devra bien évidemment évoluer en fonction des imperfections qui seront découvertes à l'usage. Pour sa première année d'application, le seul problème recensé concerne les musiciens boursiers de la SMPY et habitant hors des communes signataires de la convention : ils n'ont pas été comptabilisés comme perrotins dans les statistiques ayant servi à l'établissement de la convention et ne peuvent donc faire partie des élèves subventionnés.

Il conviendra donc de définir avec la municipalité du Perray le nombre maximal de musiciens non perrotins de la SMPY qu'elle souhaite subventionner et :

- ✓ les rajouter aux statistiques perrotines ainsi qu'au quota global d'élèves subventionnables,
- ✓ ajouter une clause indiquant le nombre maximal de musiciens non perrotins de la SMPY imputables sur le quota global.

### **c) Convention avec la SMPY**

La Société Musicale du Perray offre des bourses pour les élèves qui s'engagent à jouer dans ses rangs : une bonne occasion pour les vents et percussions de pratiquer la musique d'ensemble tout en réduisant le coût des cours d'environ 40 %.

Afin de renforcer la synergie entre nos deux structures nous avons ouvert depuis septembre un cours de tuba dont le professeur, Frédéric MARILLIER, est diplômé du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris et mène une carrière de concertiste éclectique. Ce cours s'ajoute à la liste de ceux susceptibles de donner accès aux bourses de la SMPY, à savoir essentiellement : clarinette, saxophone, flûte traversière, trompette, trombone et cor d'harmonie.

### **d) Organisation des inscriptions**

Comme tous les ans, les inscriptions se sont déroulées en deux temps : inscriptions administratives (au secrétariat en juin ou sur les forums début septembre), puis, mi-septembre, inscriptions pédagogiques (pour les horaires de cours, les créneaux de répétition au studio et le choix des ateliers instrumentaux).

Aucun règlement n'est encaissé avant octobre et il vous est possible d'annuler ou modifier une inscription jusqu'au 30 septembre, alors inscrivez-vous administrativement le plus tôt possible, même si ce n'est pas sûr, car, notamment pour des raisons de législation du travail, aucune inscription pédagogique ne peut être prise tant que l'inscription administrative n'est pas faite et finalisée.

De plus, l'ordre d'inscription administrative détermine l'ordre dans lequel sont attribués les horaires de cours mais également la possibilité pour les fargussiens, les essartois et les perrotins de bénéficier des subventions de leurs communes (205 € pour la musique et 61 € pour le théâtre), qui du fait des quotas d'élèves subventionnés ne sont plus automatiques. Donc, en résumé, si vous voulez payer moins cher et être assurés d'avoir un horaire de cours qui vous convienne, inscrivez-vous en juin !

#### **e) Gestion des salariés**

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir, l'AIDEMA continue d'adhérer au Syndicat patronal CNEA, signataire de la CCNA. Cela nous permet d'avoir au fur et à mesure les informations et les explications sur les évolutions de la législation du travail et de la CCNA. Cette année n'a pas vu de changements majeurs à ce niveau.

#### **f) L'équipe enseignante**

Depuis la dernière assemblée générale, un certain nombre de changements sont intervenus :

- Richard COUSIN a quitté l'AIDEMA suite à une reconversion professionnelle et a cédé la classe de basse à Benoît ANTONIO qui était déjà titulaire du poste de guitare électrique
- Anne-Dominique PELLETIER a démissionné pour raisons personnelles et a été remplacée par Anne LETERRIER pour l'éveil musical et par Grégory MARTENS et Anne LETERRIER pour la classe de flûte
- Iwona GADAWSKA renforce l'équipe des professeurs de piano et nous permet également de proposer des cours de piano moderne
- Fabien LACOSTE reprend la classe de saxophone de Fabien GUILLAUT qui souhaitait pouvoir consacrer plus de temps à sa charge de directeur
- Loïg CHERON ouvre une classe d'accordéon diatonique et Frédéric MARILLIER prend en charge la nouvelle classe de tuba.

#### **g) Communication avec les adhérents**

La secrétaire et le directeur assurent une permanence tous les mercredis de 16h30 à 18h30 en période scolaire et le répondeur de l'école est consulté régulièrement.

Le site Internet [aidema.net](http://aidema.net) est le moyen le plus simple et le plus rapide pour être informé des activités de l'Ecole ou nous contacter. Il est mis à jour régulièrement.

L'Ecole, à défaut de pouvoir assurer un accueil « physique » plus important des adhérents, s'appuie sur son site Internet et l'affichage sur les sites de cours pour renforcer l'information. De plus, dans un souci d'économie et d'efficacité, nous travaillons essentiellement par mail : si un mois se passe sans que vous ne receviez de message de notre part, prenez de toute urgence contact avec le secrétariat ([aidema@aidema.net](mailto:aidema@aidema.net)) afin de vérifier que nous disposons bien d'une adresse valide.

#### **h) Participation à la vie locale de nos communes**

Comme cela est détaillé dans le rapport pédagogique, l'Ecole est largement ouverte sur la vie de nos communes.

L'an passé, entre les spectacles, les contes musicaux dans les bibliothèques et les participations aux manifestations organisées par les communes, nous sommes intervenus 47 fois entre le 18 septembre 2010 et le 4 juillet 2011, avec en point d'orgue la tournée en Allemagne de l'Orchestre et des Sleeping Cows. Nous avons également organisé pour les écoles primaires des présentations d'instruments et des concerts "pédagogiques" réservés aux scolaires.

Au total, cette année, 1895 spectateurs ont assisté à nos concerts en salle (hors auditions internes de l'école de musique) et les présentations scolaires et contes dans les bibliothèques ont concerné 540 enfants.

Il est à noter que les 10 241 € que l'école a consacrés cette année à tout ceci n'ont été pris ni sur les subventions communales, ni sur les cotisations de adhérents, mais entièrement autofinancés par le travail des bénévoles, la billetterie et une subvention spécifique du Conseil Général.

### **i) Nouveautés pédagogiques**

Sans empiéter sur le rapport pédagogique du Directeur, il est à noter que, grâce aux efforts de gestion effectués, nous avons pu maintenir :

- ✓ la gratuité ou quasi gratuité de tous les spectacles pour tous les adhérents de l'école,
- ✓ la gratuité des pratiques collectives pour les élèves inscrits en enseignements.

Par ailleurs les modifications pédagogiques de ces dernières années nous permettent maintenant de garder 80 % des élèves en second cycle (au moins 5 ans de pratique) au lieu des 45 % que, comme toutes les écoles de musique, nous avions auparavant. Nous avons également mis en place des cursus adaptés qui attirent – et retiennent – un nombre croissant d'adultes. Ceci nous permet maintenant d'avoir une population d'élèves ne comprenant pas que des enfants débutants et ainsi de faire vivre pas moins de 19 ateliers, orchestres et groupes de musique amplifiée.

La finalité d'une école de musique est de former des musiciens, mais un musicien n'est vraiment accompli que quand il sait (et aime) jouer en groupe et en public : ce foisonnement de pratiques collectives est donc la preuve que nous remplissons pleinement notre rôle.

Et le théâtre n'est pas en reste dans cette progression de la pratique d'ensemble puisqu'une forte hausse du nombre d'acteurs en herbe nous a permis d'ouvrir un 2<sup>ème</sup> cours.

Enfin, nous continuons à œuvrer pour la connaissance et la reconnaissance de toutes les musiques et de tous instruments, avec l'ouverture cette année d'une classe d'accordéon diatonique et d'une classe de tuba.

### **j) Agrément Jeunesse et Education Populaire**

L'école est agréée « Jeunesse et Education Populaire » depuis 2004. Depuis cette date, au vu du fonctionnement de l'association, l'agrément a été reconduit tous les ans et devrait l'être à nouveau cette année.

### **k) Vie associative**

270 élèves, 40 cours collectifs, 23 classes d'instruments et 106 heures de cours sur un bassin de population de 15 000 habitants, c'est une école de musique et théâtre dynamique.

47 manifestations publiques, 1895 spectateurs et 540 enfants aux spectacles pour scolaires, c'est une association musicale et artistique débordante d'activité.

Mais 10 personnes au Conseil d'Administration, 6 au Conseil des Musiciens et 76 inscrites pour aider ponctuellement, notamment pour l'organisation des spectacles, ça c'est le signe d'une vie associative où chacun peut trouver sa place et participer selon ses goûts, ses compétences et ses disponibilités.

### **Conclusion**

L'association se porte bien, remplit pleinement son rôle et est reconnue comme telle par les collectivités qui nous soutiennent, communes et Conseil Général. Ceci est le fruit de bientôt 34 ans de vie associative et ne demande qu'à être poursuivi, notamment par l'apport de nouvelles bonnes volontés lors du renouvellement du Conseil d'Administration qui aura lieu à la fin de cette AG.